

## Pourquoi ?

➔ Parce qu'Action Logement est le partenaire privilégié des entreprises pour vous accompagner dans votre parcours logement, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle, quels que soient votre budget et votre projet.



## CONTACTEZ-NOUS

Retrouvez vos contacts de proximité dans la rubrique "Annuaire CIL" sur le site :

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)



\* Marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Visale est un dispositif Action Logement dont l'octroi est soumis au respect de règles d'éligibilité. Voir conditions sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

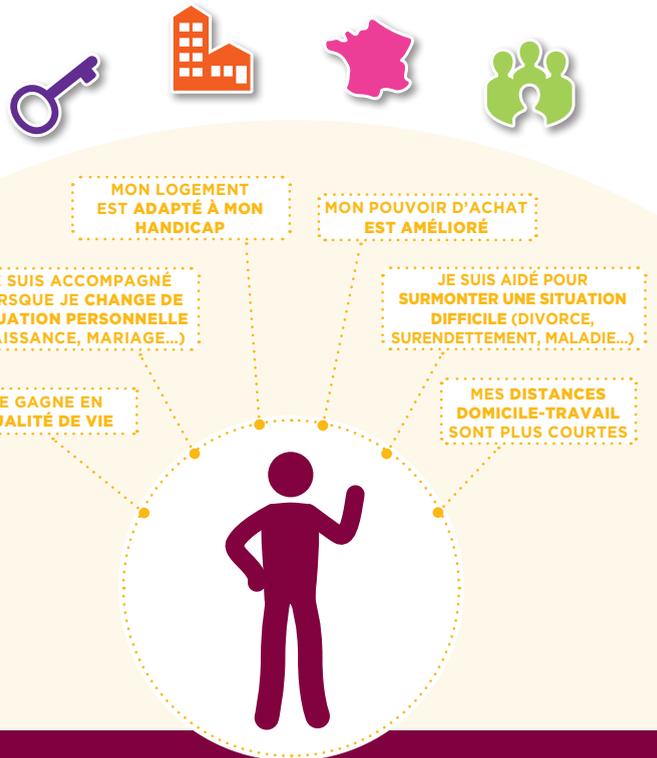
Les services complémentaires de conseil et financement sont proposés par les sociétés membres d'Action Logement ou leurs partenaires.

Avril 2016 - Document non contractuel.

Sous réserve de modification de la réglementation en vigueur.

# VOTRE LOGEMENT ? PARLONS-EN !

**AYEZ LE RÉFLEXE  
ACTION LOGEMENT !**



# PARLEZ-NOUS DE VOTRE PROJET !

## À quel moment ?

➔ Vous souhaitez louer ou acheter, vous changez d'emploi, vous avez un projet de mobilité professionnelle, vous rencontrez des difficultés passagères... **Parlez-en à votre employeur, parlez-en avec nous.**



Louer



- **Un large choix de locations** dans le parc social, intermédiaire et privé.
- Un prêt sans frais, ni intérêt, pour **financer votre dépôt de garantie** dans la limite de 500 € avec l'AVANCE LOCA-PASS®.
- **Des garanties de loyer pour rassurer votre propriétaire** : dans le parc social avec la GARANTIE LOCA-PASS® ou dans le parc privé avec VISALE.



Nouveau dispositif qui connecte emploi et logement. Un service gratuit, simple et rapide en ligne sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr).



Acheter



- **Le prêt Accession Action Logement**, un financement à taux avantageux en complément de votre prêt principal.
- **Le conseil en financement**, un service gratuit pour sécuriser votre projet d'acquisition et bénéficier des meilleures conditions de financement.
- **Une offre de logements** proposés à la vente par nos filiales immobilières.

J'améliore mon confort et mon pouvoir d'achat avec Action Logement !



- **Le prêt Travaux Action Logement**, un financement pour vos travaux de performance énergétique, d'amélioration ou d'adaptation au handicap.
- **Un prêt Agrandissement Action Logement**, pour vos travaux d'extension (création d'une surface habitable d'au moins 14 m²).



Bouger



- **Un accompagnement sur-mesure pour réussir votre mobilité professionnelle** avec le CIL-PASS MOBILITE® : recherche de logements, organisation de visites, découverte de l'environnement...
- **Des aides pour financer votre installation** : le prêt Relais Mobilité ou l'AIDE MOBILI-PASS®.
- **Des offres de logements** à la location ou à l'achat.
- **Des résidences temporaires** dans l'attente de trouver votre futur logement.



Être aidé

Je suis accompagné en toute confidentialité avec Action Logement !



- **Un diagnostic individuel** pour comprendre et analyser votre situation avec le service gratuit CIL-PASS ASSISTANCE®.
- **Des aides financières** pour faire face à vos dépenses de logement, que vous soyez propriétaire ou locataire.
- **Des prestations complémentaires** pour agir face à l'urgence.
- L'orientation vers des **partenaires spécialisés** pour vous accompagner.

## Jeunes actifs de moins de 30 ans ?

➔ Vous êtes en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou vous venez de trouver votre premier emploi, profitez de nos aides et conseils pour bien démarrer votre vie professionnelle. **Ayez le réflexe Action Logement !**

J'ai des bons plans pour me loger avec Action Logement !



- **Un large choix de locations** (résidences temporaires, résidences étudiantes, logements saisonniers, colocation...).
- L'AIDE MOBILI-JEUNE® : une aide financière si vous êtes alternant pour **alléger votre loyer grâce à une subvention de 100 €** maximum par mois, dans la limite de 36 mois.
- L'AVANCE LOCA-PASS® pour financer votre dépôt de garantie, dans la limite de 500 €.
- Avec VISALE, plus besoin de caution personne physique. Vous prenez un nouvel emploi et vous devez vous loger : Ayez le réflexe [visale.fr](http://visale.fr), **une garantie gratuite** pour louer votre logement.
- Le CIL-PASS MOBILITE® : **un accompagnement personnalisé pour trouver votre futur logement** et vous rapprocher de votre nouvel emploi.
- L'AIDE MOBILI-PASS® pour financer certains frais liés au changement de logement et **faciliter votre mobilité** (subvention et/ou prêt jusqu'à 3 000 ou 3 500 €).

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et à la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.